

Compte-rendu de la réunion d'information sur la re-sectorisation des collèges Diderot et Voltaire pour la rentrée 2018.

Présents :

Principaux des collèges Diderot et Voltaire, inspectrice de l'orientation, IEN Besançon 1, secrétaire général de l'IA, directeurs-trices d'écoles de Besançon 1, membres des CA des deux collèges, représentant.e.s des personnels.

L'IA s'est excusé du délai trop court de convocation à cette réunion. Il l'explique par un calendrier imposé par le département qui doit prendre une décision au plus tard le 19 décembre sur la nouvelle sectorisation. Il explique que le Doubs fait partie des territoires pilotes désignés par le ministère quant à l'amélioration de la mixité sociale qui est un des objectifs de la loi de Refondation et d'Orientation pour l'Ecole de 2013. Les collèges Diderot et Voltaire étant distants de moins d'1 km et présentant un écart de plus de 15% dans leur profil respectif de CSP défavorisées, ils ont été retenus pour une fusion de leur secteur de recrutement. Le CDEN du 13 décembre dernier a validé à l'unanimité cette proposition.

Actuellement le collège Diderot accueille 78% de CSP défavorisées alors que le collège Voltaire en accueille 43% (dans le département le taux moyen est de 40%).

La fusion des secteurs permettrait d'obtenir une moyenne de 63% dans chacun des deux établissements.

La proposition de l'administration serait d'accueillir tous les élèves de 6e et 5e (CHAM, SEGPA, ULIS et UPE2A incluses) au collège Voltaire et tous ceux de 4e et de 3e au collège Diderot.

Le scénario d'une répartition par commune a été écarté pour éviter des décisions arbitraires et pour atteindre rapidement une meilleure mixité sociale.

Considérant que la mixité des écoles primaires de Planoise ne sera pas modifiée par la re-sectorisation des collèges, le DASEN indique avoir formulé au ministère les demandes suivantes au ministère de l'éducation nationale :

- maintien du label REP+ pour les écoles élémentaires et maternelles de Planoise,
- labellisation REP+ de l'école élémentaire Fourier et des écoles maternelles de son secteur.
- passage de REP+ à REP pour le collège Diderot (avec clause de sauvegarde du régime indemnitaire),
- labellisation REP du collège Voltaire.

Les effectifs des deux collèges correspondront aux normes REP pour les collèges et REP+ pour les écoles. Par contre, la pondération de 10% par heure d'enseignement pour les enseignant.e.s du collège Diderot est remise en question.

Les enseignant.e.s qui souhaiteront travailler sur des niveaux autres que ceux attribués à chacun des collèges, seront amené.e.s à partager leurs services entre Diderot et Voltaire.

Cette re-sectorisation a aussi pour objectif le ré-équilibre des effectifs entre Diderot et Voltaire. Cependant celle-ci risque de ne pas suffire, le département envisage donc de sortir une école de Planoise du nouveau secteur Diderot-Voltaire pour l'intégrer au secteur d'un collège du centre-ville. Cette option n'est envisagée que pour la rentrée 2019.

	Voltaire	Diderot
Rentrée 2017	580	750
Rentrée 2018	710	640
Rentrée 2019	685	690
Rentrée 2020	630	710
Rentrée 2021	633	685

Le problème de la restauration a été soulevé. Le collège Diderot pourrait être en difficulté pour accueillir ses demi-pensionnaires (50% attendus). Des aménagements seront à prévoir.

Le niveau de CSP défavorisées restant élevé (63%), les questions de l'évitement et du recours à l'enseignement privé sont soulevées. L'intégration de quelques autres communes au secteur Voltaire-Diderot pourrait y remédier mais l'IA rappelle que la sectorisation est une compétence du département et que les transports scolaires sont également une contrainte. En outre, cette option augmenterait les effectifs des collèges de Planoise.

Les DGH (dotations globales horaires) étant attribuées à la mi-janvier, les nouvelles modalités d'affectation présentées devront être actées autour du 15 janvier.

Les représentant.e.s de la FSU, qui avaient validé le projet de re-sectorisation en CDEN ont dénoncé la convocation tardive à cette réunion et exprimé la nécessité d'une réelle concertation avec un calendrier précis. En effet de nombreuses interrogations demeurent :

- Quelles seront les réponses du ministère aux demandes formulées par l'IA ?
- Les nombreuses inclusions nécessaires (SEGPA, ULIS, UPE2A) ne risquent-elles pas d'augmenter les effectifs au-delà du « seuil REP » 25 élèves par classe ?
- La re-sectorisation ne devrait-elle pas être envisagée à une échelle plus large ?
- Quelles seront les modalités de concertation des enseignants avec l'administration et selon quel calendrier ?
- Les enseignants des deux collèges auront-ils des temps de concertation spécifiques pour harmoniser leurs pratiques et assurer le suivi des élèves ?
- Des moyens supplémentaires seront-ils affectés pour le travail administratif et la vie scolaire dans les collèges ?
- Si les stratégies d'évitement et le recours à l'enseignement privé l'emportent, la mixité sociale à Planoise sera-t-elle effectivement améliorée ?
- Les programmations construites au sein des cycles 3 et 4 dans le cadre de la réforme du collège seront à renouveler. Comment ce travail pourra-t-il se faire ?

Afin d'analyser précisément les conséquences de l'éventuelle mise en place de ces nouvelles modalités d'affectation et d'envisager les suites à y donner, la FSU proposera prochainement un temps d'échange avec tou.te.s les collègues concerné.e.s

Les représentant.e.s des personnels FSU du Doubs